Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe transports– Budget primitif 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-237

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Il a été exposé que,

Le budget primitif 2025 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **12 741 913 €** en section de fonctionnement ;
- **222 446 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 12 964 359 €**, qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	12 639 821	Réelles	12 684 257
Ordre	102 092	Ordre	57 656
TOTAL	**12 741 913**	**TOTAL**	**12 741 913**

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	164 790	Réelles	120 354
Ordre	57 656	Ordre	102 092
TOTAL	**222 446**	**TOTAL**	**222 446**

Les opérations d'ordre consistent en :
- l'amortissement des biens (102 092 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (57 656 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie.

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Depuis le début de l'année 2022, les dépenses liées au fonctionnement de la DSP Linéad sont fortement impactées par une conjoncture inflationniste qui engendre une hausse importante des coûts d'indexation. Pour rappel, le coût d'indexation était de +1 100 000 € en 2022 (+11%), +1 500 000€ en 2023 (+15%) et sera d'environ +1 600 000 € (+17%) en 2024.
Le déséquilibre budgétaire est compensé par :
- Les excédents budgétaires antérieurs reportés au budget supplémentaire ;
- Les adaptations de services mises en place sur le réseau urbain dès la rentrée 2022, puis sur le réseau périurbain et le TAD en 2023 ;
- La réorganisation et l'optimisation du réseau urbain et périurbain Linéad mises en place à la rentrée 2024.

Ces modifications du réseau Linéad sont associées à une baisse des coûts de fonctionnement de la DSP. Ceci devrait permettre d'équilibrer le budget annexe Transport pour 2025, et ce sans recourir à une compensation liée aux excédents budgétaires, mais également de garantir l'équilibre de la DSP jusqu'à la fin du contrat au 31 décembre 2028.

Concernant les recettes, dans le cadre du contrat de DSP, une réévaluation des tarifs Linéad (+ 3,9 %) a été réalisée à la demande de Keolis pour la rentrée 2024. Cette hausse des recettes n'engendre pas de modification sur le Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE) versée par l'Agglo du Pays de Dreux à Keolis.

Les recettes liées aux conventions de transfert de charges avec la Région Centre-Val de Loire sont figées mais un travail pour actualiser les montants de la convention avec la Région Normandie doit être engagé.

Le Versement Mobilité a connu une forte hausse en 2023 (+8%) par rapport à 2022 et l'augmentation pour 2024 est estimée à 3%.

En ce qui concerne la politique liée aux mobilités douces et actives, la Communauté d'agglomération est lauréate de l'AAP AVELO 3.
Dans ce cadre et à la suite du recrutement d'un chargé de mission modes actifs, la Communauté d'agglomération devra réaliser un nouveau schéma directeur des modes actifs pour répondre aux enjeux et aux nouvelles pratiques de déplacements sur son territoire en prenant en compte les besoins propres à son caractère périurbain et rural.

Les **dépenses réelles de fonctionnement (DRF)** et **recettes réelles de fonctionnement (RRF)** pour 2025 se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 472 334	12 192 747
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	467 960	435 706
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000	2 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 837	5 076
66	CHARGES FINANCIERES	0	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000	4 292
Total dépenses réelles		**11 948 131**	**12 639 821**
RECETTES REELLES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0	5 000
73	IMPOTS ET TAXES	6 485 668	7 000 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 572 013	5 664 257
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 000	15 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
Total recettes réelles		**12 072 681**	**12 684 257**

A ce stade, les **charges à caractère général** (chapitre 011) inscrites intègrent la contribution financière forfaitaire versée par la communauté d'agglomération au délégataire sans l'indexation financière (9 389 701 euros) ainsi que l'indexation financière à hauteur de 1 500 000 euros.
Un nouvel avenant à la DSP Linéad doit être conclu avant fin 2024 afin de prendre en compte des modifications validées cette même année :

- Mise en place d'une nouvelle monétique / billettique ;
- Mise en place de sanitaires temporaires ;
- Application Transit ;
- Nouvelles lignes Linéad.

Le montant total de ces modifications s'élève à 188 400 €. Le BP2025 intègre ces dépenses.

Une convention a été conclue entre la Région Normandie et l'Agglo du Pays de Dreux pour fixer les modalités d'organisation du transport scolaire pour les élèves transportés dans le ressort territorial de l'Agglo du Pays de Dreux et les services du réseau Nomad.
Pour assurer la continuité de service, la Région Normandie autorise les publics scolaires du ressort territorial de l'Agglo du Pays de Dreux à emprunter les lignes Nomad, et ce entre contrepartie d'un droit de charge annuel dont le montant 2025 à verser à la région Normandie est estimé à 437 244 €.
Dans le cadre des travaux de réaménagement de la desserte du collège Jean-Claude DAUPHIN à Nonancourt, des travaux vont être réalisés par le Département de l'Eure à l'été 2025. Une convention a été établie pour prévoir un financement de 25 % de la commune et de 25 % de l'Agglo, soit 90 000 € HT chacune.
Plusieurs études seront lancées en 2025 pour un budget total de 261 000 €, portant notamment sur l'accessibilité du réseau, le plan de mobilité simplifié, le schéma directeur des modes actifs, la création d'un itinéraire gourmand à vélo et le développement des mobilités vertes.

Les **charges de personnel** (chapitre 012).
Dans le cadre de sa compétence liée au transport scolaire, l'Agglo du Pays de Dreux a mis en place un accompagnement obligatoire des élèves du primaire sur les lignes scolaire du réseau Linéad.
Pour répondre à cette obligation, les syndicats et les communes concernées mettent du personnel à disposition de l'Agglo du Pays de Dreux. Les frais des agents concernés sont remboursés par la Communauté d'agglomération au prorata du temps passé pour l'accompagnement des élèves.
De nouvelles conventions sont entrées en vigueur à la rentrée de septembre 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2028. La prise en charge de ces accompagnateurs pour l'année 2025 est estimée à 190 000€.
Enfin, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a conclu une convention pour l'achat de places de transport permettant aux élèves du territoire de voyager sur les lignes du réseau Rémi 28 (Région Centre-Val de Loire) pour se rendre à leur établissement scolaire.
A la rentrée 2024, certaines lignes du réseau Rémi 28 ont été supprimées car elles ne répondaient plus à la compétence régionale (nouvelle sectorisation).
Pour remplacer ces lignes, de nouvelles lignes Linéad sont mises en place progressivement (rentrée 2024 et rentrée 2025). Les élèves du territoire ne seront plus pris en charge par des lignes du réseau Rémi 28 à partir de septembre 2025, par conséquent, la convention d'achat de places a été dénoncée et se terminera au 31/08/2025.
Pour la période de janvier à juillet 2025, le montant des achats de places sur le réseau Rémi 28 est estimé à 80 000 €.

En ce qui concerne les **recettes réelles de fonctionnement**, celles-ci sont réparties entre le versement mobilité (environ 55% des RRF) et des participations et dotations de co-financeurs (le reste, soit 45% environ).
Les **impôts et taxes** (chapitre 73), en hausse de 7,9% de BP à BP, sont constitués du versement mobilité (VM), perçu par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM). Collecté par les organismes de recouvrement de la sécurité sociale (URSSAF), le versement mobilité est assis sur l'assiette déplafonnée des cotisations sociales des établissements d'au moins 11 salariés du territoire. Les effectifs des différents établissements d'un même employeur sont comptabilisés ensemble dès lors que les différents établissements sont situés sur la communauté d'agglomération. Le taux de VM appliqué en 2025 est de 1,05 %, inchangé par rapport aux exercices précédents : il s'agit du taux maximum applicable. Le versement mobilité est prévu en hausse pour 2025 afin de tenir compte des recettes constatées les années précédentes.
Le produit de cette taxe est estimé à 7 millions d'euros en 2025.
Les **dotations et participations** (chapitre 74) sont composées d'une subvention de la région Centre-Val-de-Loire, d'une subvention de la région Normandie ainsi que d'une participation du SMCTCEL. Le montant global des compensations financières versées par la région Centre Val de Loire devrait avoisiner les 4 100 000 euros tandis que la subvention de la région Normandie s'élève à 560 000 euros environ.
La subvention du SMCTCEL, syndicat percevant le versement mobilité additionnel prélevé sur la masse salariale des employeurs de plus de 11 salariés situés sur les communes d'Eure-et-Loir localisées en dehors des périmètres de transport urbain, s'élève quant à elle à 400 000 euros environ en 2025. Pour permettre à l'Agglo du Pays de Dreux d'exercer pleinement sa compétence en matière de transport scolaire, une

convention relative à l'exercice de la compétences transports scolaires a été signée entre les deux collectivités.

Au titre des transferts de charges, les participations des communes perçues via le budget principal sont réaffectées au budget Transport pour un montant de 310 000 €.

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**
Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES REELLES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	10 390
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 500	154 000
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	350	400
Total dépenses réelles		**148 850**	**164 790**
RECETTES REELLES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	24 300	24 300
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	10 390
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	85 664
Total recettes réelles		**24 300**	**120 354**

Les **dépenses réelles d'investissement 2025** comprennent 164 790 euros d'investissements, dont 100 000 euros concernent l'installation de sanitaires en bout de ligne, 27 000 euros des aménagements d'arrêt et 15 000 euros l'aménagement de ralentisseurs.

Les **recettes réelles d'investissement 2025** comprennent 24 300 euros de FCTVA et 10 390 euros de subvention du SMECTEL pour le dispositif JV Malin.
L'équilibre est assuré par un emprunt de 85 664 euros.

VU *le code général des collectivités territoriales ;*
VU *l'instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
VU la délibération *n°2024-197 du conseil communautaire du 25 novembre 2024 portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 du budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
VU *le rapport de synthèse et les annexes du budget,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes exposées ci-dessus,
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**